



Ministère de la Santé et du Développement Social
Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Rapport DTM
Septembre 2024

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

378 363 Prs.



RAPATRIÉS

87 628 Prs.



PDI_s RETOURNÉES

854 956 Prs.



SITES DE DEPLACEMENTS
ÉVALUÉS

132



Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES
Direction Nationale du Développement Social-DNDS



www.dnds.ml



La Direction Nationale du Développement Social (DNDS) rappelle que la coordination de l'aide aux personnes déplacées internes et retournées relève de la responsabilité du Gouvernement et du principe de responsabilité sectorielle ou « cluster approach ». Il importe que les coordonnateurs de groupe sectoriel et leurs équipes travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues du Gouvernement sur le terrain chargés de la protection, l'assistance alimentaire, l'éducation, le WASH, la Santé, l'abris et de la coordination et gestion des sites..., dont le rôle est de mettre en œuvre les programmes du Gouvernement, afin que leurs stratégies, actions, initiatives et messages respectifs soient complémentaires.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les partenaires qui ne ménagent aucun effort pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de gestion des personnes déplacées internes, des retournés et des rapatriés » et ce à travers les différents projets ; et qui, nous n'en doutons point, ne manqueront pas d'apporter leur soutien à la recherche des solutions pour la réintégration durable des rapatriés, retournés et PDIs.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'enregistrement des rapatriés avec l'appui financier et technique de l'UNHCR.

Editeur : Direction Nationale du Développement Social - DNDS
Quartier du Fleuve
Avenue Moussa Traore
Bamako, Mali
B.P.174
Tél. : +223 20 22 27 43
Émail : cccmdnds@gmail.com
Site Web : www.dnds.ml

Editeur : Organisation internationale pour les migrations - OIM
Quartier Badalabougou
Rue Gamal Al Nasser, Porte 756
B.P.288
Bamako, Mali
Tél. : +223 20 22 76 97
+223 20 22 76 98
Émail : iombamako@iom.int
Site Web : mali.iom.int

© Septembre 2024 Direction Nationale du Développement Social du Mali (DNDS)



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RÉSUMÉ	v
INTRODUCTION	1
I. METHODOLOGIE	1
II. DEFINITIONS CLEES	5
III. LIMITES	5
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDIs)	7
PROFILS DES POPULATIONS	8
A. PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	8
PDIS RETOURNEES	13
B. PDIS RETOURNÉES	14
RAPATRIES	16
C. RAPATRIÉS	17
D. EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS	21



SIGLES ET ABBREVIATIONS

CMP	Commission Mouvements de Populations
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DRDSES	Directions Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DTM	Displacement Tracking Matrix
FMP	Flow Monitoring Points (Points de suivi des mouvements de populations)
FRV	Formulaire de Rapatriement Volontaire
MSDS	Ministère de la Santé et du Développement Social
NINA	Numéro d'Identification Nationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personne Déplacée Interne
POS	Procédure Opérationnelle Standard
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Hygiène et Assainissement)



RÉSUMÉ

La Matrice de Suivi des Déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM, en anglais), est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de suivre et de surveiller les déplacements et la mobilité des populations. Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM), au gouvernement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers la signature d'un protocole en novembre 2014 et de deux accords de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour la gestion et la coordination des sites de personnes déplacées internes et l'enregistrement des rapatriés ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations et de l'évaluation des besoins des populations déplacées et retournées.

La méthodologie et les outils utilisés par la DTM ont été élaborés par la Commission Mouvements de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages).

 <p>378 363 personnes déplacées internes (105 185 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.</p>	 <p>Evaluations multisectorielles réalisées dans 132 sites de PDI dans les régions de Gao, Mopti, Ségou, Tombouctou et Bamako. Cet exercice a couvert 11 cercles et 32 communes à travers ces différentes régions.</p>
 <p>La population déplacée est composée de 58% de femmes.</p>	 <p>La population déplacée est composée de 42% d'hommes.</p>
 <p>58% de la population est composée d'enfants de moins de 18 ans.</p>	 <p>Les personnes de plus de 60 ans représentent 4% des déplacés</p>
 <p>854 956 PDI retournées ont été identifiées entre septembre 2012 et septembre 2024.</p>	 <p>87 628 rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés et enregistrés dans 112 communes du Mali.</p>
 <p>Sur les 132 sites de déplacement évalués en septembre 2024, dans 27 pour cent des sites, aucun des enfants PDI ne fréquentaient l'école au moment de l'évaluation.</p>	 <p>Environ 22 200 individus présentant une situation de vulnérabilité (ayant des besoins spécifiques) ont été recensés dans les différents sites de déplacement évalués au cours de cette période.</p>
 <p>Dans un peu plus d'un tiers des sites évalués (31%), la majorité des personnes déplacées internes sont dépourvues de document administratif d'identification.</p>	 <p>Un (1) Comité de Pilotage National des Sites de personnes déplacées internes et trois (5) comités de Pilotage Régional dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal Mopti et le District de Bamako.</p>
 <p>La nourriture (environ 95 %) a été évoquée comme l'une des besoins les plus prioritaires. Ce besoin a été cité sur les sites ayant déjà reçu des assistances en nourriture et ceux qui ne l'ont jamais reçu. Après la nourriture, les besoins cités par ordre d'importance ont été les abris (48%), l'eau potable (48%), le service de santé (35%), l'emploi ou moyen de subsistance (33%) et l'argent liquide (CASH).</p>	



INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le Mali est affecté par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux violences armées, aux tensions intercommunautaires et à des désastres naturels (inondations). La situation sécuritaire durant les neuf premiers mois de l'année 2024 marquée, les attaques ciblées par des individus armés et par des affrontements militaires sporadiques entre les Forces Armées Maliennes (FAMA) et les groupes armés non-étatiques.

Le transfert du programme matrice de suivi des déplacements DTM (Displacement Tracking Matrix) au Gouvernement par l'OIM, en novembre 2014 et la signature de deux accords de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour la gestion des sites PDI et l'enregistrement des rapatriés, ont permis au Gouvernement du Mali d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées et retournées, ainsi que de mettre au jour leurs besoins et accès aux services de base. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès de la communauté humanitaire et des pouvoirs publics afin de leur fournir une analyse complète des caractéristiques, mouvements et besoins des populations déplacées dans le pays et d'orienter les programmes d'aide humanitaire.

I. METHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

1) PDI et PDI retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation :** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication :** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers et points focaux des PDI afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données :** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées. La collecte de données se réalise en quatre étapes :



1. **Évaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
 2. **Évaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
 3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.
 4. **Évaluation des besoins multisectoriels (MSLA) :** l'évaluation multisectorielle permet de recueillir des données détaillées sur les conditions de vie et les besoins des populations déplacées dans des lieux particuliers identifiés. La population cible de l'évaluation sont les localités/ quartiers abritant les personnes déplacées internes et/ou retournés, ou des populations déplacées résidant dans des villages et des quartiers au sein des communautés d'accueil et/ou des zones de retour de la population.
- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du centre vers le sud, du nord vers le sud ou entre les régions nord ou du centre se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un référencement aux partenaires présents sur le terrain.



2) RAPATRIES :

- **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

- **Lieux d'enregistrement :**

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

-Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:



- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

-Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoude et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

→ **Procédures d'enregistrement des rapatriés :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES.



II. DEFINITIONS CLEES

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- **Une Personne Déplacée Interne (PDI)** : est une personne ayant été forcée ou obligée de fuir ou de quitter son habitation ou lieu habituel de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue¹.
- **Une personne déplacée retournée** : est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (à l'intérieur du Mali), est depuis retournée dans son lieu d'origine.
- **Une personne rapatriée** : le terme « rapatrié » désigne tout réfugié malien qui est volontairement retourné en République du Mali.
- **Une personne réfugiée** : Le terme « réfugié » signifie toute personne de nationalité malienne ou toute personne sans nationalité dont la résidence habituelle était en République du Mali, qui est réfugiée dans un autre pays conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et son Protocole additionnel du 31 janvier 1967 ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.
- **Un site** : le terme Site est utilisé tout au long du texte pour s'appliquer à une variété de site qui inclut les sites planifiés, les sites auto-installés, les centres collectifs, les centres d'accueil et de transit.

III. LIMITES

Diverses difficultés ont été rencontrées au cours de cette opération :

- Plusieurs villages étaient inaccessibles à cause de l'insécurité dans les régions de Ménaka, Douentza, Badiangara, Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao.
- Les conditions sécuritaires dans seize communes des cercles de Ménaka, Gao, Rharouss, Ansongo, Bankass, Djenne, Youwarou, Koro, Kidal, Douentza, Macina, Tominian, Teninkoun accueillants des personnes déplacées internes étaient instables. A cet effet, les déplacements des équipes DTM étaient restreints dans ces communes.

Des stratégies comme le recours aux leaders communautaires, ont permis à la DNDS et à l'OIM de poursuivre les activités sur le terrain. Des efforts ont également été fournis pour renforcer le niveau d'acceptation des enquêteurs dans les zones de couverture par une plus grande interaction avec les membres des communautés en général et les personnes affectées en particulier.

¹ <https://au.int/fr/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>





PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI_s)

PROFILS DES POPULATIONS

A. PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

La matrice de suivi des déplacements a enregistré 378 363 personnes déplacées internes (PDI) à l'échelle nationale, 854 956 retournés internes. Parmi les ménages PDI estimés, 56 pour cent sont sur les sites et lieux de regroupement et 42 pour cent sont présents dans les communautés hôtes ou famille d'accueil. Environ 5 pour cent des PDI se sont déplacées à la suite des inondations enregistrées entre juin et septembre.

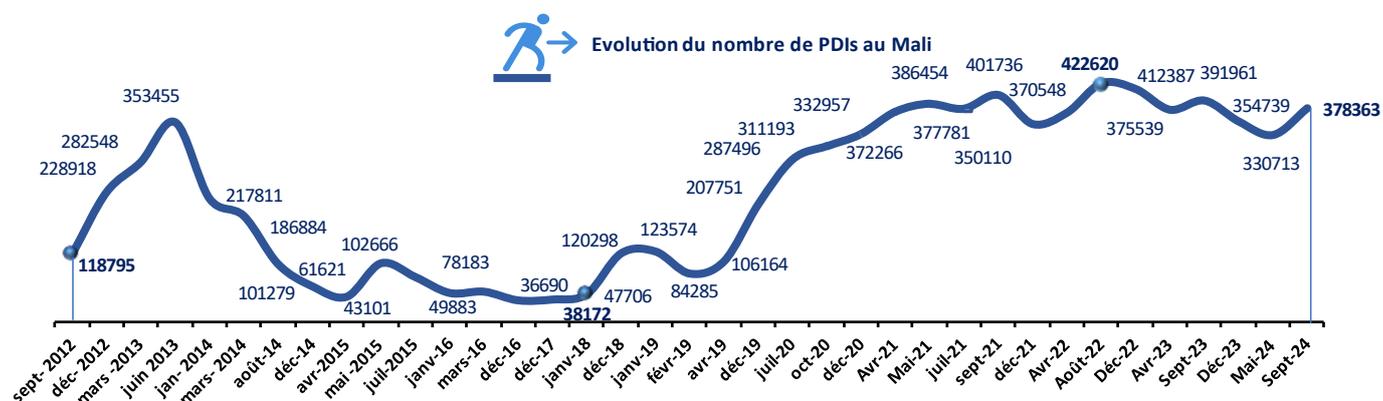
Tableau I : Déplacés Internes au Mali par région

REGIONS	MENAGES	FEMMES	HOMMES	TOTAL INDIVIDUS
MENAKA	18 191	41 897	32 319	74 216
MOPTI	20 113	39 168	26 072	65 240
GAO	14 914	31 878	22 143	54 021
SEGOU	14 012	29 772	21 689	51 461
BANDIAGARA	14 438	29 623	21 560	51 183
TOMBOUCTOU	13 185	24 193	18 592	42 785
SAN	5 703	11 869	8 278	20 147
BAMAKO	1 959	3 775	2 840	6 615
TAOUDENNI	542	1 591	1 308	2 899
SIKASSO	486	1 220	956	2 176
DIOILA	404	1 000	821	1 821
KIDAL	283	832	625	1 457
NARA	185	574	625	1 199
KITA	173	461	456	917
KOULIKORO	199	490	320	810
KOUTIALA	229	467	328	795
DOUMENTZA	99	195	129	324
KAYES	70	153	144	297
TOTAL	105 185	219 158	159 205	378 363

Les régions de Ménaka, Mopti, Gao, Ségou, Bandiagara et Tombouctou abritent le plus grand nombre de PDI. Ce nombre est dû aux incidents répétitifs qui ont affecté ces différentes régions et les inondations.



Graphique I : Evolution du nombre de PDI de septembre 2012 à septembre 2024



L'augmentation du nombre de PDI entre 2012 et 2013 s'explique par le conflit et les violences qui étaient en cours dans les régions Nord pendant cette période. Le nombre de personnes déplacées a franchi, pour la première fois, la barre des 350.000 individus en juin 2013. L'augmentation du nombre de personnes déplacées à cette date par rapport aux mois précédents s'explique par l'extension des opérations d'enregistrements aux trois régions Nord (Gao, Tombouctou et Kidal). A partir de 2013 avec la pacification progressive des régions nord, nous avons assisté à une tendance à la baisse du nombre de PDI pour atteindre 38 172 individus en décembre 2017.

Les années 2020, 2021 et 2022 ont été marquées par la recrudescence des violences dans les régions du Centre et du Nord. Suite à ces violences nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de PDI. De 330 713 PDI identifiées en mai 2024, le nombre de personnes déplacées internes dans le pays est estimé désormais à **378 363** individus. Ainsi du 1^{er} juin au 30 septembre 2024, une augmentation de 47 650 personnes déplacées internes a été constatée suite à la dégradation des conditions climatiques et la situation sécuritaire dans certaines localités du pays.

Tableau II : Déplacés Internes à la suite des inondations, par région à la date du 30 Septembre 2024

REGIONS	MENAGES	FEMMES	HOMMES	TOTAL INDIVIDUS
SEGOU	1 900	5 979	4 870	10 849
GAO	824	2 070	1 362	3 432
BAMAKO	1 001	1 673	1 359	3 032
KOULIKORO	104	294	165	459
TOTAL	3 829	10 016	7 756	17 772

“ Environ 5 pour cent des PDI se sont déplacées suite aux inondations enregistrés entre juin et septembre. Ces vagues de déplacement ont été enregistrées dans les régions de Ségou, Gao, Koulikoro et Bamako et sont au nombre **17 772** individus”.

Démographie

Profil démographique des PDIs

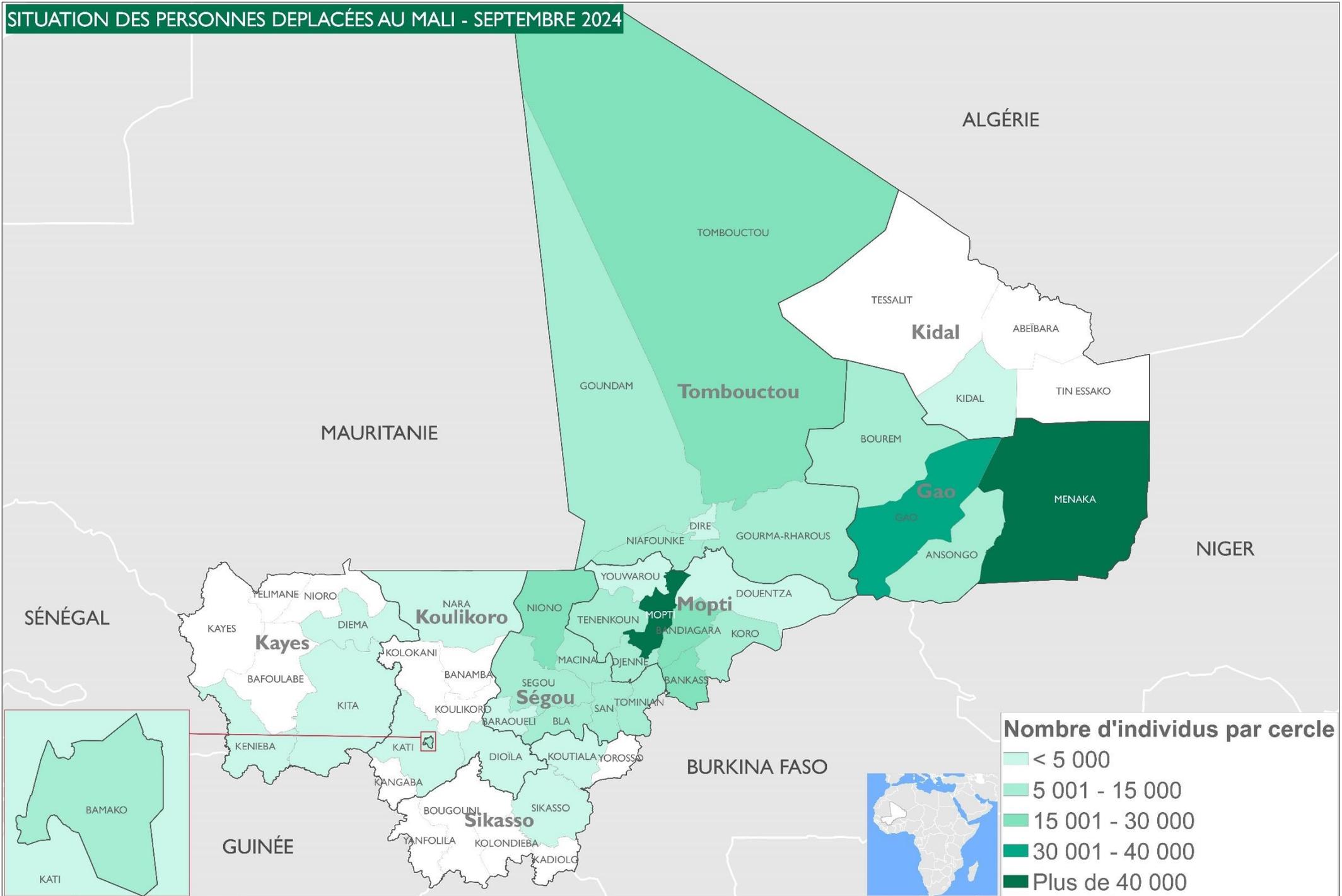
Tableau III : Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
113 044	105 798	218 842	97 854	46 005	144 583	8 260	7 402	15 760	378 363
30%	28%	58%	26%	12%	38%	2%	2%	4%	100%

La population déplacée est constituée de 58 pour cent de femmes et 42 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 58 pour cent des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), la population active représente 38 pour cent pour cent de la population déplacée et les 60 ans et plus représentent 4%.



SITUATION DES PERSONNES DEPLACÉES AU MALI - SEPTEMBRE 2024





PDIS RETOURNEES

B. PDIS RETOURNÉES

Tableau IV : Nombre Cumulé de PDIS retournées par région de juillet 2013 au 30 Septembre 2024

Région	Ménage	Femme	Homme	Individus
Tombouctou	75673	192746	158687	351433
Gao	45305	124495	101498	225993
Bandiagara	18995	46726	35917	82643
Menaka	16932	40696	33687	74383
Segou	11788	27960	21897	49857
Douentza	7969	19323	17008	36331
Mopti	7643	14683	11739	26422
Kidal	1185	3094	2738	5832
Kita	338	1033	1029	2062
TOTAL	185 828	470 756	384 200	854 956

D'après les évaluations menées en septembre 2024, les retours internes ont connu une hausse globale de 6090 retours supplémentaires par rapport au round DTM de septembre 2024. Cette hausse a été plus importante dans la région de Ségou, cercle de Niono (+7%) qui a connu la plus forte progression des retours entre les deux rounds DTM successifs. Ceci met en exergue les déplacements pendulaires de courte durée succédés de retours dès le retrait des éléments armés ou la reprise du contrôle par l'armée nationale.

Les PDIS retournées dépendent fortement de l'assistance. Elles ont vécu sous cette forme d'assistance pendant leur séjour en déplacement. Elles ne doivent pas compter sur cela durant toute leur vie. Pour ce faire, les partenaires au développement devaient développer d'autres secteurs d'activités dans l'objectif d'offrir de l'emploi à une partie de la main d'œuvre agricole vers de nouvelles activités autres que l'agriculture. Par rapport à l'élevage, vu que les espaces à vocation pastorale sont abondants, l'élevage d'animaux de petites tailles comme les volailles, les caprins/ovins est possible et rentable dans divers localités du pays





RAPATRIES

C. RAPATRIÉS

L'examen des données démographiques montre que la population active représente 58 pour cent des personnes des rapatriés. En plus, les enfants de moins de 18 ans représentent plus de 34 pour cent. Cette structure dont les jeunes sont majoritairement représentés définit une part importante de la population en âge d'activité et probablement en quête d'emploi. Cette population jeune doit nécessairement trouver du travail pour construire leur avenir qui, au vu de leur niveau d'étude (très bas ou nul) et du taux de scolarisation assez faible, dépend fortement du travail manuel ou commercial. A cet effet, de microprojets de génération des revenus sont indispensables pour étouffer/limiter la délinquance ou l'oisiveté au sein des populations rapatriées.

Eu égard à l'état matrimonial, les résultats montrent que les rapatriés sont majoritairement mariés (56%). En grande partie, la monogamie est le type de mariage répandu. Plus de la moitié (54%) des personnes ne sont pas enregistrées à l'état-civil par ignorance de l'importance du processus d'enregistrement à l'état-civil. Il est aussi vrai que bon nombre de jeunes gens sont nés en exil et que pour les autres, ils ne se sont jamais faits enregistrés à l'état-civil avant l'exil. Il importe donc que le Gouvernement et ses partenaires reconsidèrent cette catégorie de la population pour qu'elle puisse bénéficier des mêmes avantages sociaux (gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes, la gratuité de la scolarité à l'école primaire, etc.) que les autres citoyens du Mali. Ceci se traduirait par l'enregistrement de tous les individus jusqu'ici non transcrits dans les volumes de l'état-civil.

A noter que l'enregistrement des rapatriés se fait par la DNDS en coordination avec l'UNHCR.

Tableau V : Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 30 Septembre 2024

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Tunisie	Total général
Régions de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Tombouctou	2998	15996		2	20925	379		6		40306
Gao	2380	12951			90	7409	1		1	22832
Ménaka	287	22			16	15649				15974
Douentza		3470			29					3499
Kidal	2000	45			8					2053
Ségou		128	1		1118	41				1288
Mopti		62			675	4				741
Bamako	132	454			43	17	9	2		657
Koulikoro	65	120			31	1				217
Bandiagara		46			4					50
San		5								5
Dioïla		4								4
Sikasso		2								2
Grand Total	7 862	33 305	1	2	22 939	23 500	10	8	1	87 628

Le tableau ci-dessous nous indique qu'au 30 septembre, **87 628** rapatriés ont été enregistrés soit une augmentation de **1 945 individus** par rapport à mai 2024 (85 683 individus, Rapport DTM de mai 2024).



Tableau VI : Répartition par tranches d'âges et par sexe des rapatriés au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
14 644	14 992	29 636	27 361	23 376	50 737	3 468	3 787	7 255	87 628
17%	17%	34%	31%	27%	58%	4%	4%	8%	100%

Graphique 2 : Répartition des Rapatriés par sexe au 30 septembre 2024.



La population rapatriée est constituée de 52 pour cent de femmes et 48 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 34 pour cent des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 58 pour cent et les personnes âgées représentent 8 pour cent de la population rapatriée.





EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS

D. EVALUATION DES LIEUX DE DEPLACEMENT ET DES BESOINS MULTISECTORIELS

Information générale

Au mois de septembre 2024, une opération DTM a permis d'évaluer 132 sites ou localités de déplacement, répartis dans les régions de Gao, Mopti, Ségou, Tombouctou et dans le District de Bamako. Cet exercice a couvert 11 cercles et 32 communes à travers ces différentes régions abritant des personnes déplacées.

Tableau VII : Répartition des localités évaluées par cercle et région

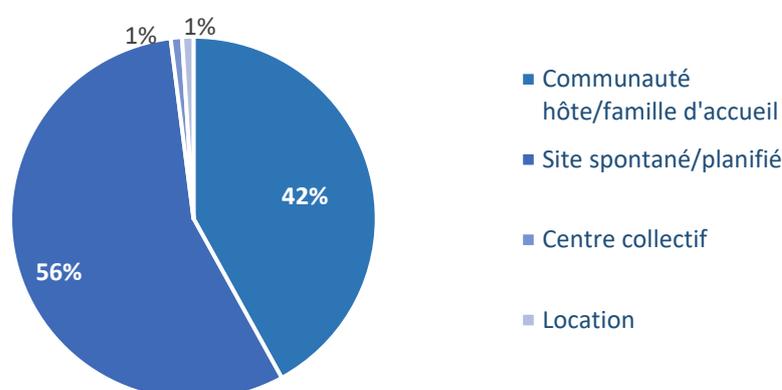
Régions	Cercles	Nombre sites
BAMAKO	DISTRICT DE BAMAKO	2
GAO	ANSONGO	3
	BOUREM	5
	GAO	22
MOPTI	MOPTI	35
	TENENKOU	1
SÉGOU	MACINA	2
	NIONO	14
	SEGOU	12
TOMBOUCTOU	GOUNDAM	3
	TOMBOUCTOU	33

Sur ces sites ou localités évalués, il a été dénombré 123 678 PDI vivant dans 24 916 ménages et 21 224 PDI retournés au sein de 4 126 ménages.

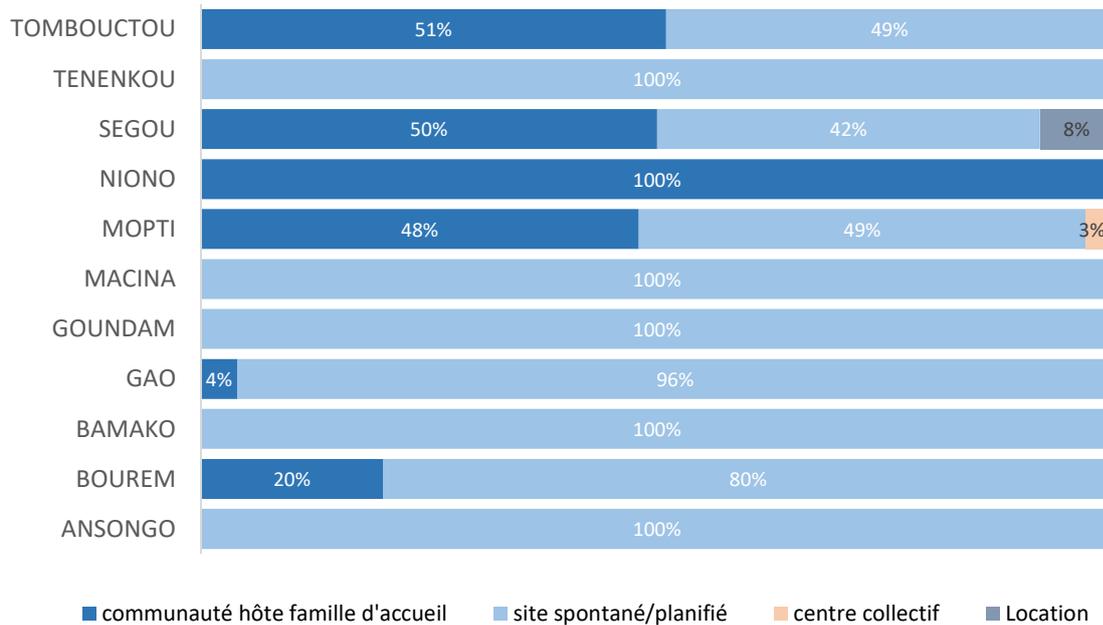
Dans plus de la moitié des lieux de déplacement évalués (56%), les PDI étaient sur des sites spontanés ou planifiés.

En revanche, 42 pour cent des localités étaient des lieux où les PDI vivaient dans les communautés hôtes ou familles. Cette proportion est importante dans les cercles de Niono (100%), de Tombouctou (51%), de Ségou (50%) et de Mopti (48%). Dans le reste des localités évaluées, les PDI étaient localisés dans les centres collectifs et en location.

Graphique 3 : Environnement du lieu de déplacement



Graphique 4 : Type de lieu de déplacement par cercle

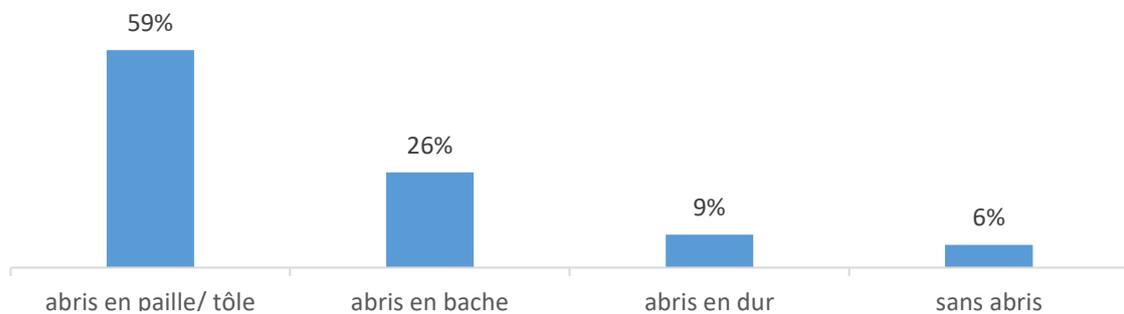


ABRIS ET LIEUX D'HABITATION

Au niveau des localités évaluées au cours de cette période, sur 29 042 ménages PDI et PDI retournés dénombrés, plus de la moitié (59%) avaient des abris en paille/tôle, et un quart vivaient dans des abris en bâche (26%).

Cependant, pour ce qui est de la situation du reste des ménages, 6 pour cent vivaient à l'air libre au moment de l'évaluation. L'absence d'abris pour ces ménages a été plus notée dans les communes de Socoura, Gounzourey, Tombouctou, Gao, Bourem Inaly, Alafia et Anchawadi.

Graphique 5 : Proportion des ménages PDI par types d'abris



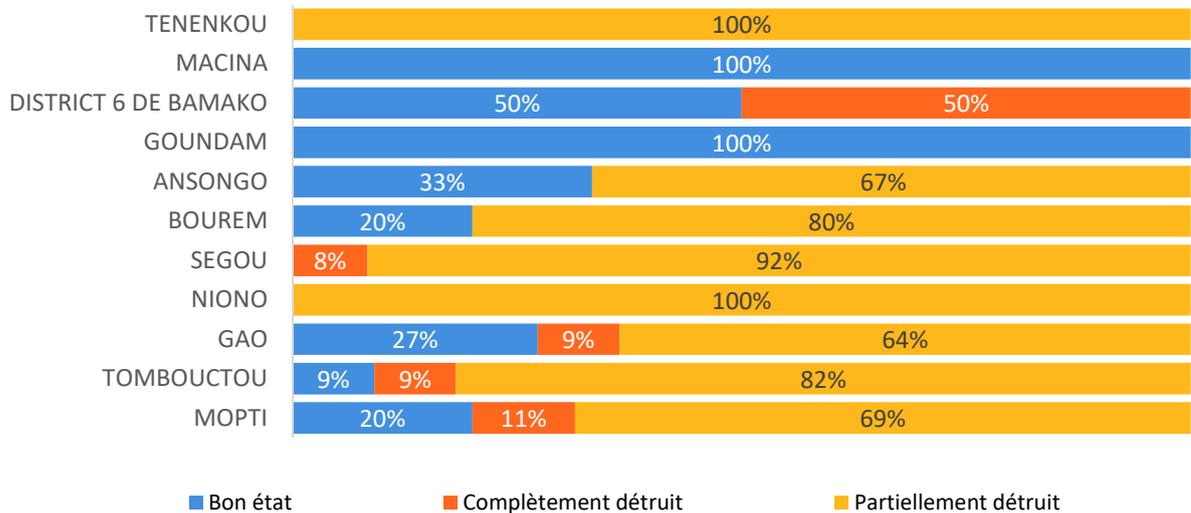
De la qualité de ces habitations des ménages PDI, il ressort que sur 18 pour cent des sites/localités évalués, les abris où vivaient les ménages déplacés étaient en bon état pour la majorité.

Cette situation est contraire dans la grande majorité des sites/localités, dans lesquels les abris des ménages déplacés étaient partiellement détruits (73%) ou complètement détruits (8%). Ces derniers



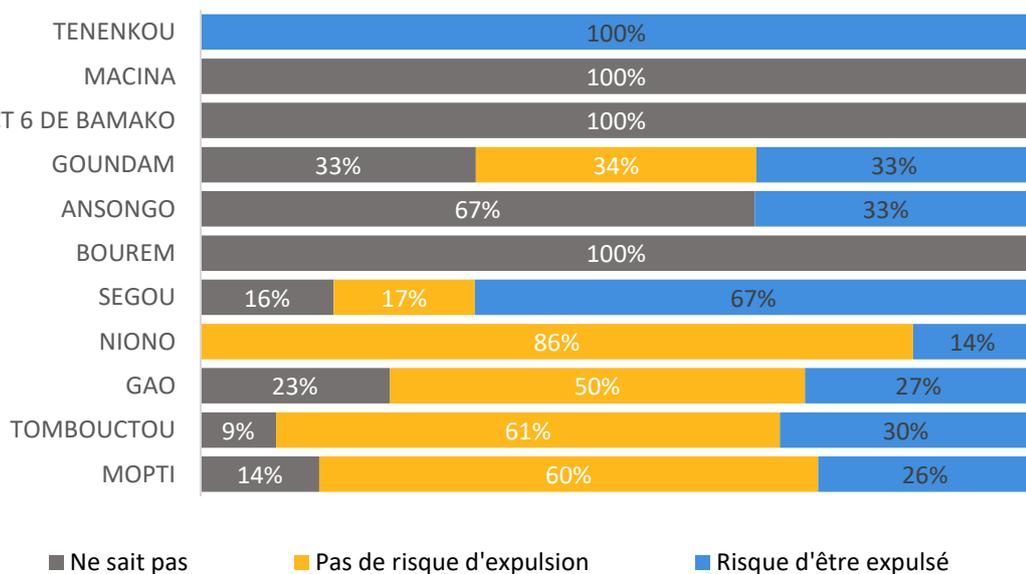
ont été en majorité évalués dans les communes de Socoura, Tombouctou, Anchawadi, Ségou, Sio, Alafia et Mopti.

Graphique 6 : Etat de la majorité des abris où vivent les PDI par Cercle



Par ailleurs, les ménages PDI peuvent faire face à des risques d'expulsion même si ils se trouvent dans des abris en bon ou en mauvais état. Parmi les sites/localités évalués, 30 pour cent avaient évoqués des risques d'expulsion dans leurs abris dans les 6 prochains mois. Ces cas probables d'eviction ont été plus notés dans les cercles de Ségou, de Tenenkou, d'Ansongo et de Goundam.

Graphique 7 : Risques d'expulsion des personnes de leurs abris par Cercle

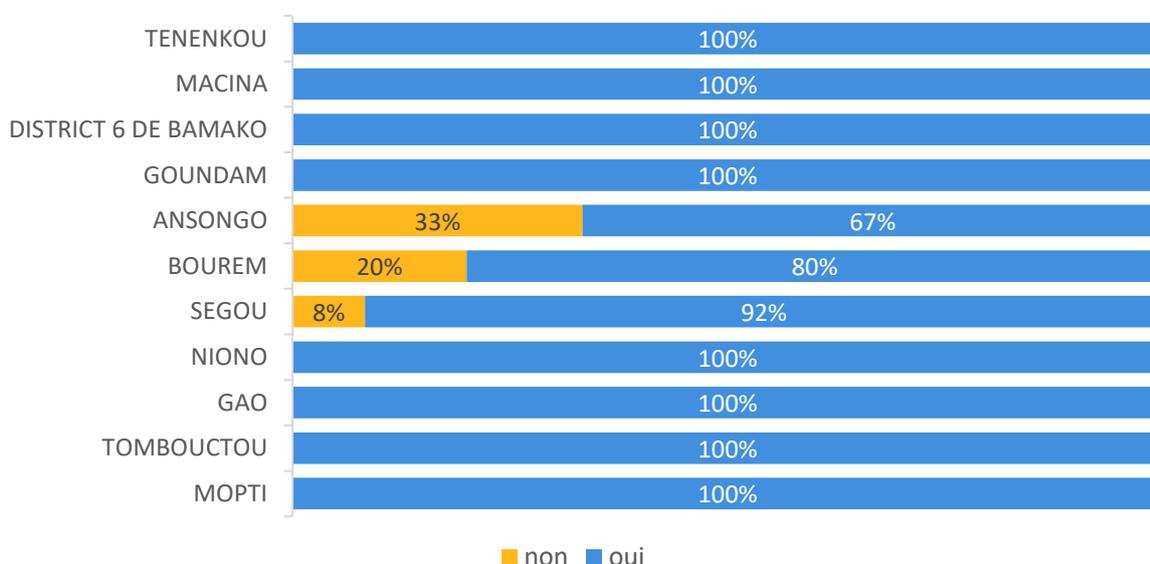




ASSISTANCES EXISTANTES DANS LES SITES DE DEPLACEMENT

L'évaluation effectuée au cours de cette période a essayé de fournir la situation des assistances dans les sites de déplacement. Dans 98 pour cent des sites évalués, il a été affirmé qu'une assistance a été fournie auprès des populations déplacées dans ces zones. Contre 2 pour cent des sites où il a été affirmé l'absence totale d'assistance. Cette absence d'assistance dans les sites de déplacement a été mentionnée en majorité dans les sites évalués au niveau des cercles de Ansongo (33%), Bourem (20% et Ségou (8%). Une analyse par commune montre l'absence d'assistance dans les sites évalués à Pelengana, Ansongo et Bourem

Graphique 8 : Fourniture d'assistances dans les sites par cercles de déplacement



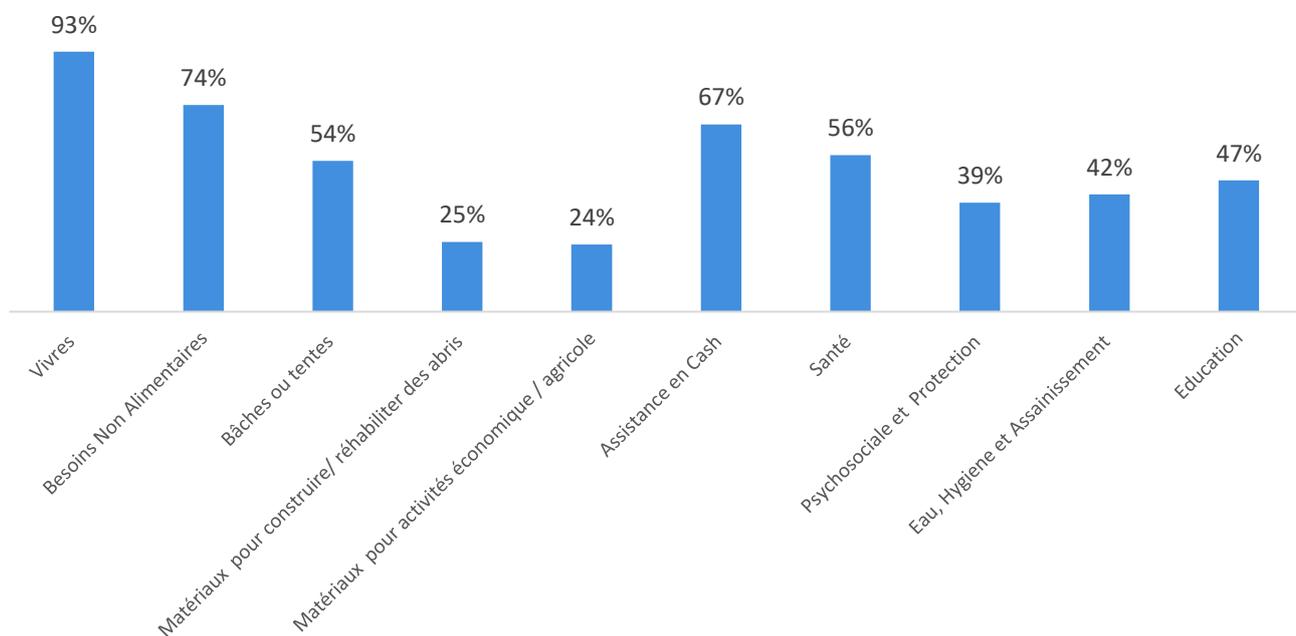
En outre, les assistances reçues par les personnes déplacées dans les sites étaient principalement liées à des distributions : de vivres (93%), d'articles non alimentaires (ou BNA 74%), de Cash (67%), d'assistance en santé (56%).

L'absence d'appui aux ménages déplacés en abris (43%), et en matériel (75%) de construction ou de réhabilitation a été notée dans certains sites évalués en septembre. En ce qui concerne l'insuffisance de l'assistance en abris, elle a été principalement notée dans les cercles de Tombouctou, de Mopti, de Gao et de Ségou.

Pendant les urgences, les partenaires positionnés, fournissent un appui considérable en abris d'urgence. Au bout de quelques mois, la plupart des abris se dégradent et nécessitent des réhabilitations surtout durant la saison des pluies. Les résultats des analyses montrent l'absence d'appui en matériaux de construction dans les sites évalués dans les cercles de Tombouctou, de Mopti, de Gao, de Niono et de Ségou.



Graphique 9 : Répartition des sites par types d'assistances reçues

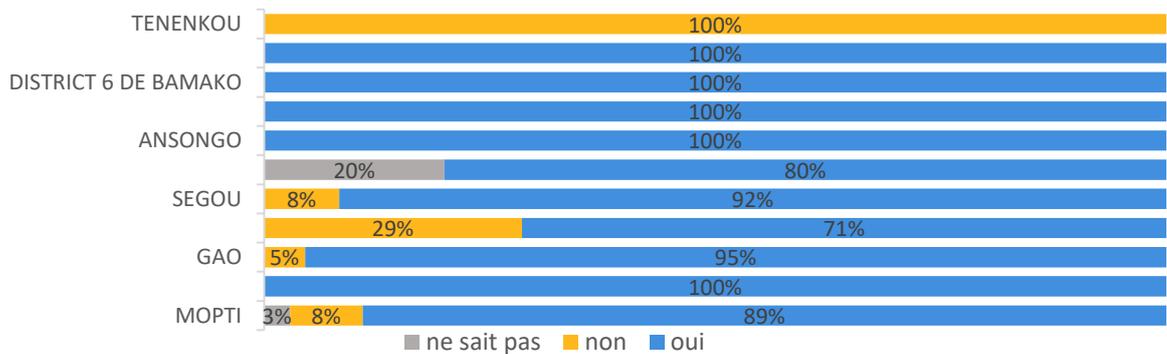


PROTECTION

La protection des populations déplacées et les risques de vulnérabilités auxquelles elles seraient exposées ont constitué des étapes cruciales de cette évaluation en septembre. En effet, environ 22 200 individus présentant une situation de vulnérabilité ont été recensés dans les différents sites de déplacement évalués au cours de cette période. Ces cas concernaient en majorité des femmes allaitantes, des femmes enceintes, des personnes âgées, et des chefs de famille monoparentale homme. Ces vulnérabilités ont été identifiées pour la plupart dans les sites de PDI évalués dans les cercles de Gao, Tombouctou, Mopti, Goundam, Ségou et Niono.

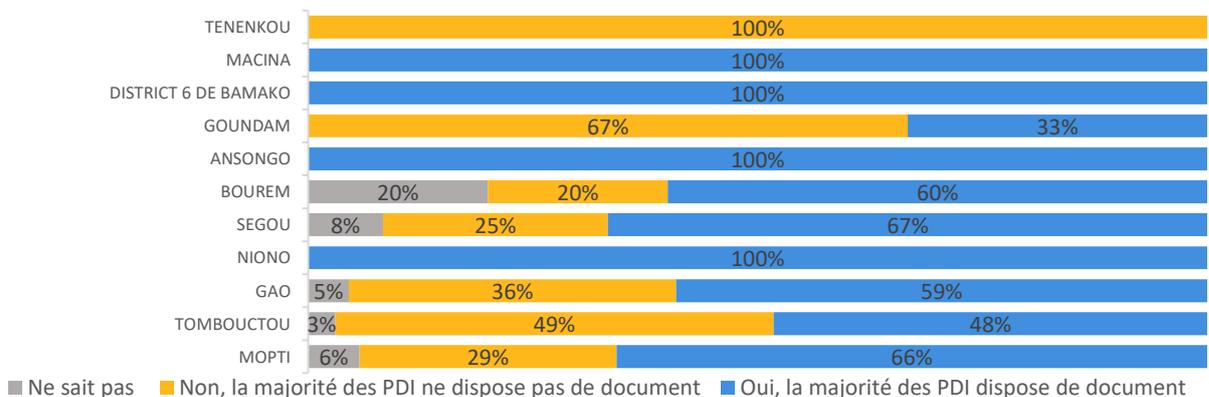
Sur le plan sécuritaire, dans 91 pour cent des sites évalués, les informateurs clés ont affirmé que les ménages déplacés se sentent en sécurité dans leur lieu de déplacement. Cependant, dans 8 pour cent des sites évalués, un sentiment contraire a été noté auprès des ménages vivant dans ces zones. Ce sentiment d'insécurité a été noté au niveau des sites évalués dans les cercles de Niono, Tenenkou, Mopti, Gao et Ségou.

Graphique 10 : Perception des ménages déplacés sur la sécurité dans les sites



La documentation civile reste un des besoins les plus importants pour les personnes déplacées, car lors des déplacements, elles laissent tout derrière eux pour sauver leur vie. Ce manque de documentation impacte de façon considérable leur déplacement dans la zone. En effet, les résultats de l'évaluation montrent que dans un peu plus d'un tiers des sites évalués (31%), la majorité des PDI ne disposent pas de documents civils. Cette situation a été notée dans les sites de déplacement se trouvant principalement dans les cercles de Tenenkou, Goundam, Tombouctou, Bourem, Gao, Ségou et Mopti.

Graphique 11 : Documentation civile dans les sites par cercle



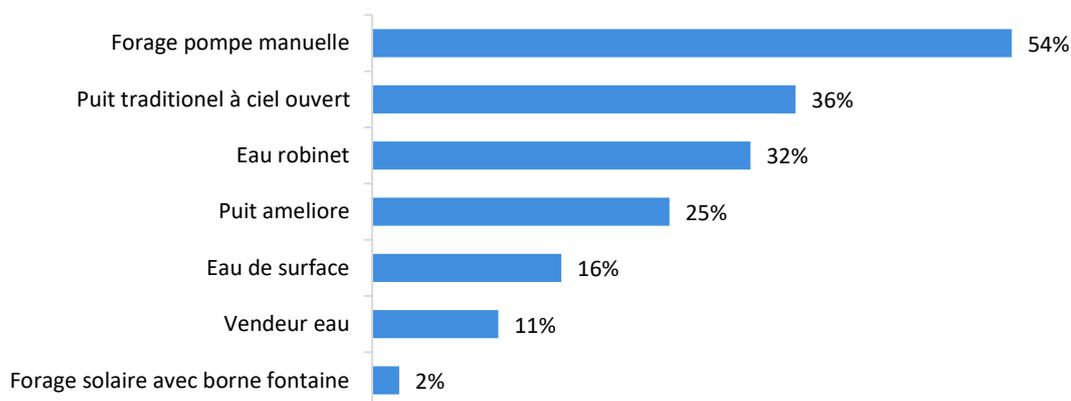


EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT (WASH)

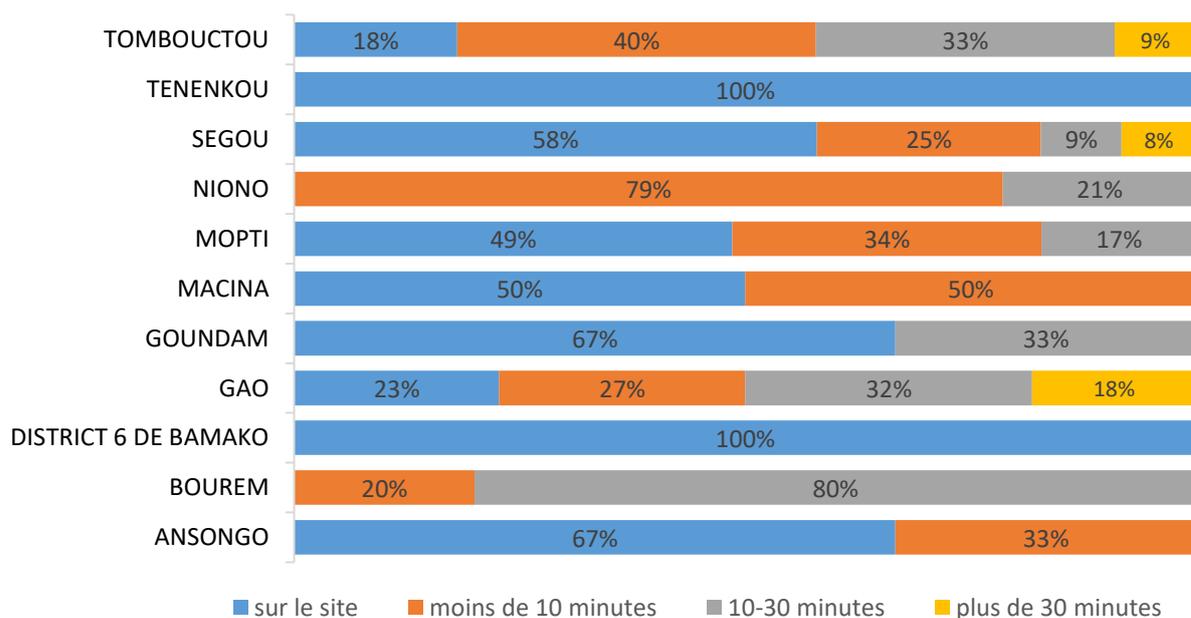
Les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages dans les différents sites évalués sont les forages à pompe manuel (54%), les puits traditionnels à ciel ouvert (36%), les robinets SOMAGEP (32%), les puits améliorés (25%) et l'eau de surface (16%).

Selon les sources d'approvisionnement, les quarante-deux (42) sites dans lesquels les ménages utilisent l'eau de robinet sont principalement situées dans les communes urbaines. L'utilisation de l'eau de surface est notée dans 21 sites évalués, parmi lesquels les ménages de 2 sites situés dans les communes de Doukouria (Tindieredief) et de Macina (Macina) ne dépendent que de cette source pour leurs besoins. Ainsi sur d'autres sites, en plus de l'utilisation de l'eau de puit, de forage à pompe manuelle, du robinet, les ménages font aussi recours à des vendeurs d'eau pour combler leurs besoins en eau. Ces sites sont localisés dans les communes d'Anchawadi (4 sites), de Mopti (3 sites), de Ségou (2 sites), de Diarafabe (1 site), Gouzoureye (2 sites), Konna (1 site) et Sio (1 site).

Graphique 12 : Sources d'approvisionnement en eau sur les sites



Graphique 13 : Distance parcourue sur les sites pour accéder à l'eau par cercle



Sur 25 pour cent des sites évalués (soit 33 sites), les personnes déplacées sont obligées de faire une distance estimée de 10 à 30 minutes de marche à pied pour accéder à la source d'eau la plus proche, contre 6 pour cent (8 sites) où la distance à pied est estimée à plus de 30 minutes de marche. Ces derniers sites sont localisés dans les communes d'Alafia (Tmbaradjane, Tintahatene), d'Anchawadi, de Ber (Ber), de Ségou, de Gouzoureye (Wabaria), de Soni Ali Ber (Seina) et Yeredon Saniona (Werekela N8)

Enfin, malgré cette forte accessibilité à l'eau des localités évaluées, les problèmes liés à la qualité ont été notés sur certains sites. Il s'agit principalement des problèmes d'odeur (19% des sites), de goût (20% des sites), de non-potabilité de l'eau (23% de sites) et de trouble (8% de sites). Ces problèmes ont été majoritairement relevés dans les localités utilisant l'eau de surface (90%) et l'eau de puit à ciel ouvert (51%).

De même que l'eau, l'évaluation a touché à la situation des latrines, qui va de l'accès, aux différents problèmes et risques encourus par les personnes vulnérables. L'accès aux latrines a des avantages qui vont au-delà de la simple prévention des maladies. Elles offrent la dignité, la sécurité et le confort aux individus. Les résultats de l'évaluation montrent qu'il n'existe pas de latrines sur 33% des sites évalués. Cette proportion est de 41 et 30 pour cent dans les cercles de Tombouctou et de Gao, respectivement. Le nombre de PDI et de retournés vivant sur ces sites sont estimés à 43 986 et 15 335, respectivement.

En revanche, les latrines existent sur 67% des sites évalués. Elles ont été dénombrées aux nombres de 9 662 dont 88% opérationnelles. Le reste se trouve en mauvais état (9%) ou inutilisable (3%). Ceci montre que des efforts considérables et urgentes de réhabilitation et de construction de latrines doivent être consentis particulièrement dans les communes de **Tombouctou (240 latrines en mauvais état ou inutilisable)**, de **Socoura (220 latrines en mauvais état ou inutilisable)**, de **Anchawadi (105 latrines en mauvais état ou inutilisable)**, de **Ségou (64 latrines en mauvais état ou inutilisable)**, de **Ber (40 latrines en mauvais état ou inutilisable)**, de la **commune 6 de Bamako (35 latrines en mauvais état ou inutilisable)**.

Graphique 14 : Disponibilité des latrines dans les sites de déplacement par cercle

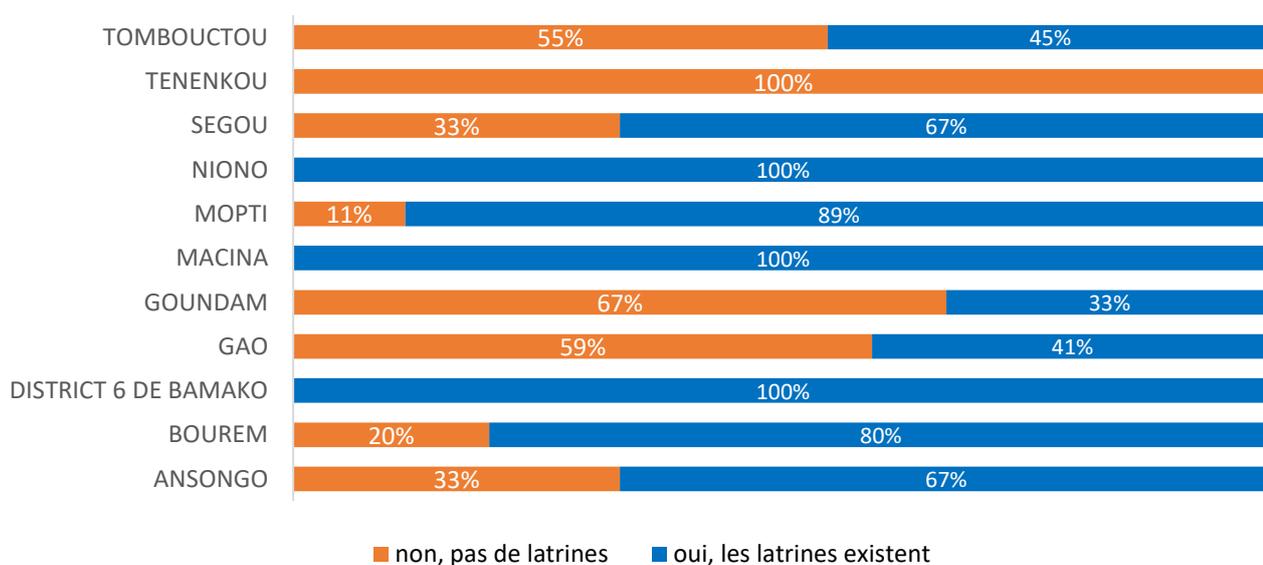


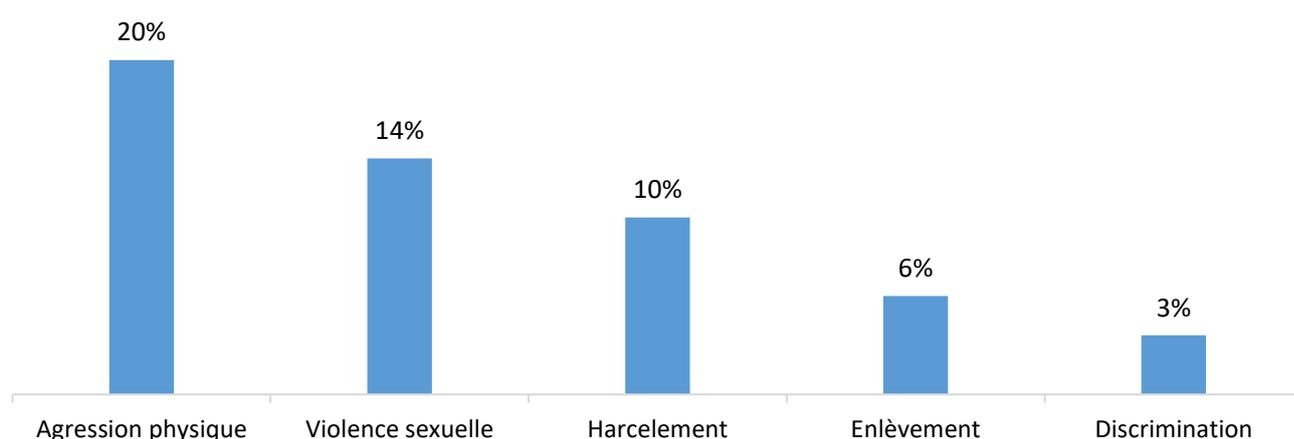
Tableau VIII : Nombre de latrines dénombrés sur les sites évalués selon leurs états par cercle

Cercle	Nombre de latrines opérationnelles	Nombre de latrines inutilisables	Nombre de latrines en mauvais états	Nombre de PDI	Nombre de PDI retournées
ANSONGO	7	-	-	245	35
BOUREM	17	7	9	1 809	523
DISTRICT 6 DE BAMAKO	43	23	12	1 586	51
GAO	104	48	73	15 946	320
GOUNDAM	715	-	101	4 313	710
MACINA	59	-	3	917	26
MOPTI	710	84	301	27 865	1 009
NIONO	417	-	74	4 926	-
SEGOU	248	15	79	5 471	2 346
TOMBOUCTOU	6 223	106	184	16 614	869
TOTAL	8 543	283	836	79 692	5 889

Il ressort que sur la majorité (71%) des sites évalués, les latrines hommes et femmes ne sont pas séparées. Cette situation reste majoritairement observer dans tous les cercles, excepté Gao, où les toilettes hommes et femmes sont séparés dans la majorité des sites.

Les femmes, les enfants et les personnes vulnérables peuvent faire face à des risques lors de l'utilisation nocturne des latrines. L'évaluation montre une absence d'éclairage du chemin des latrines dans la majorité des sites évalués (70%).

Graphique 15 : Principaux risques encourus par les femmes, enfants et personnes vulnérables lors de l'utilisation des latrines sur les sites évalués

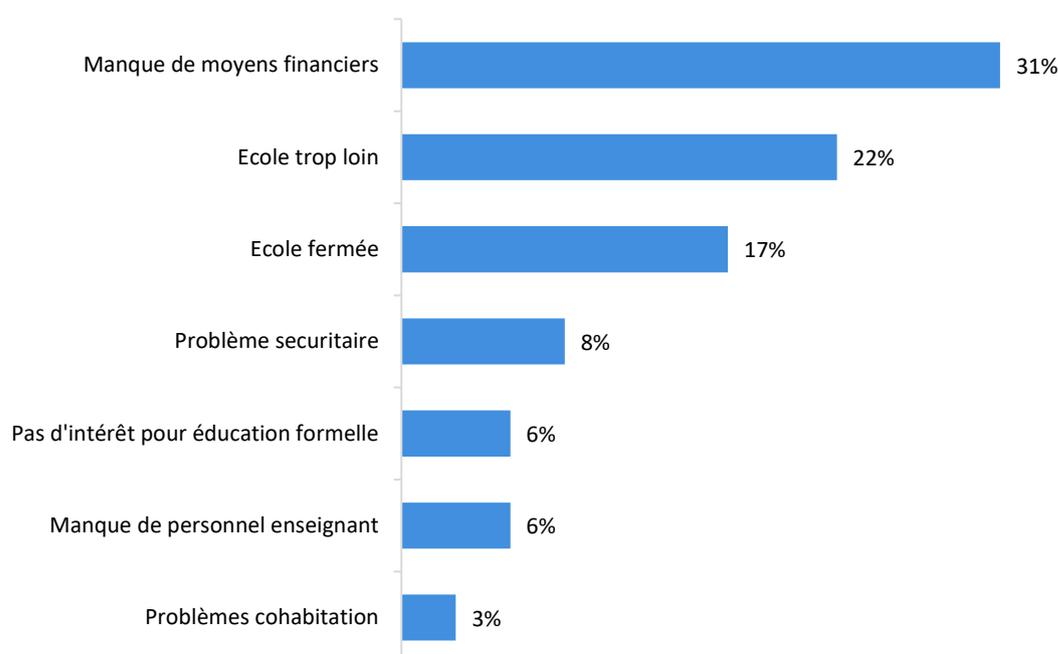




EDUCATION

Dans 27 pour cent des sites évalués en septembre 2024, les enfants PDI ne fréquentaient pas d'école. Les sites touchés par cette problématique liée à l'éducation des enfants déplacés sont principalement localisés dans les cercles de Tombouctou (20 sites), de Mopti (8 sites), de Gao (7 sites) et de Niono (1 site). Les raisons évoquées ont été principalement le manque de moyens financiers, la fermeture ou l'inexistence d'écoles et la distance. Ainsi, il a été noté que le déplacement a causé une déscolarisation des enfants dans plusieurs sites où il n'y a pas d'école. Les informateurs clés affirment que les enfants de la majorité des ménages PDI sur ces sites étaient scolarisés avant leur déplacement.

Graphique I6 : Raisons de non fréquentation des écoles par les enfants des ménages PDI



Cependant, bien que les enfants soient scolarisés dans la majorité des sites/localités évalués (73%), certains d'entre eux font un parcours de plus de 30 minutes de marches pour accéder à l'école. Ces sites sont dans les communes d'Alafia (Beidou, Tartie), de la commune 6 de Bamako (Senou), de Diafarabé (Diafarabé).



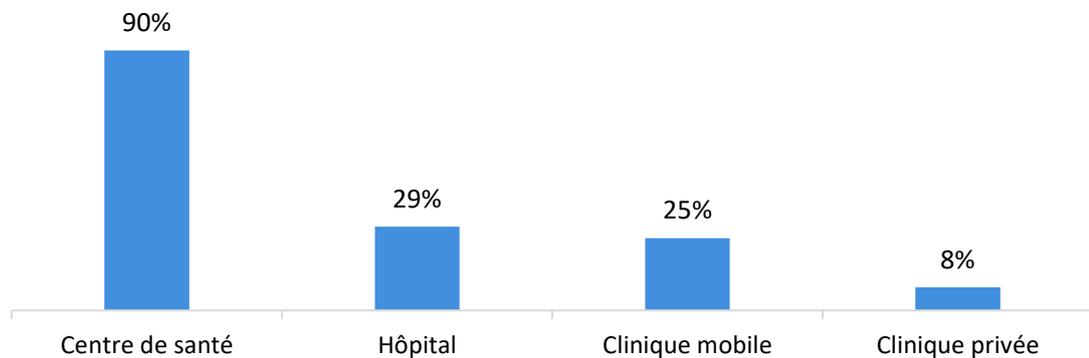


SANTE

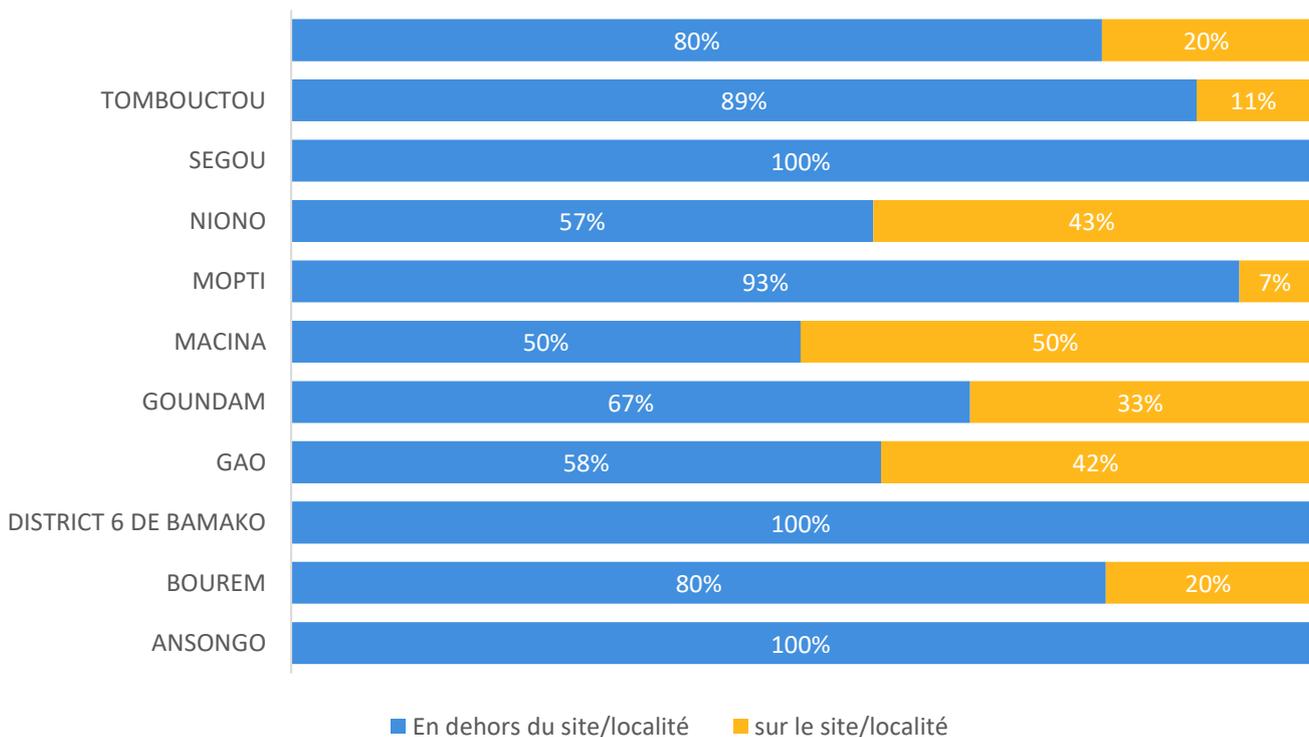
Sur le plan sanitaire, au niveau de 29 sites, aucun service médical fonctionnel n'était disponible au moment de la collecte. Ces sites se trouvent respectivement dans les cercles de **Tenenkou** (100%), **Tombouctou** (45%), **Ségou** (33%), **Mopti** (17%) et **Ansongo** (14%).

D'autre part, les 103 sites restants où les services médicaux existent, les ménages font recours aux services des centres de santé communautaires ou de références (90%), des hôpitaux (29%), des cliniques mobiles (25%) et des cliniques privées (8%).

Graphique 17 : Types de services médicaux fonctionnels disponibles

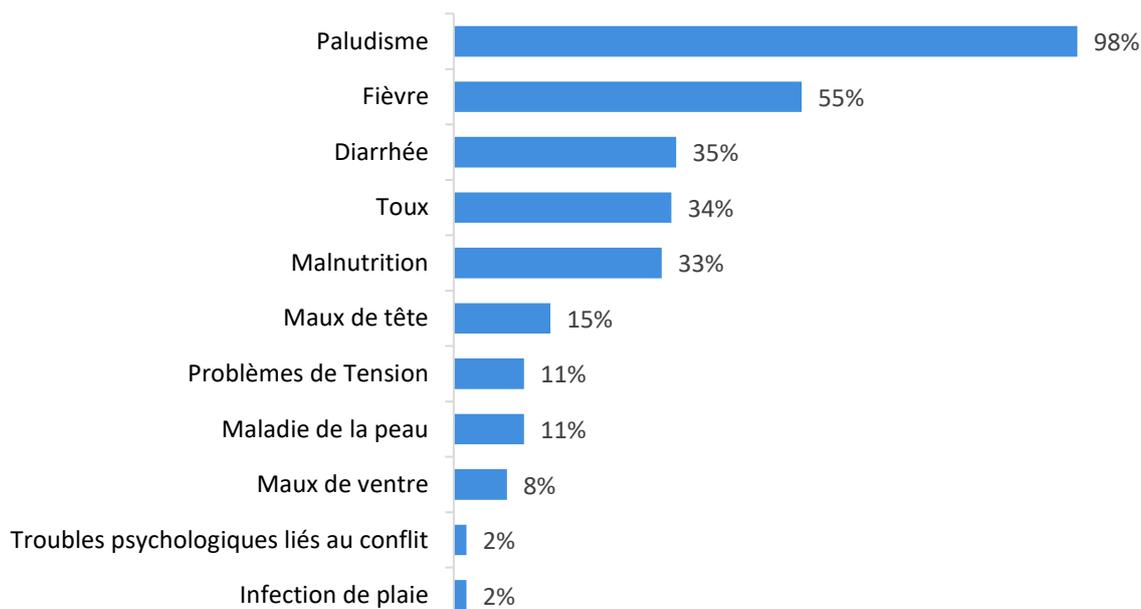


Graphique 18 : Lieux de disponibilité des services médicaux par cercle



Ces services de santé permettent la fourniture des soins efficaces et rapides aux personnes déplacés en cas de maladies. En termes de maladies enregistrées, le paludisme a été la plus évoquée sur presque tous les sites évalués (98%). Cette situation pourrait être liée à la période de collecte, qui correspondait à la période hivernale dans laquelle les cas de paludisme augmentent dans le pays. De plus, la fièvre (55%), la diarrhée (35%), la toux (34%) et la malnutrition (33%) ont été aussi énumérés comme étant les maladies les plus rependues dans les sites de déplacement évalués.

Graphique 19 : Maladies fréquentes sur les sites évalués





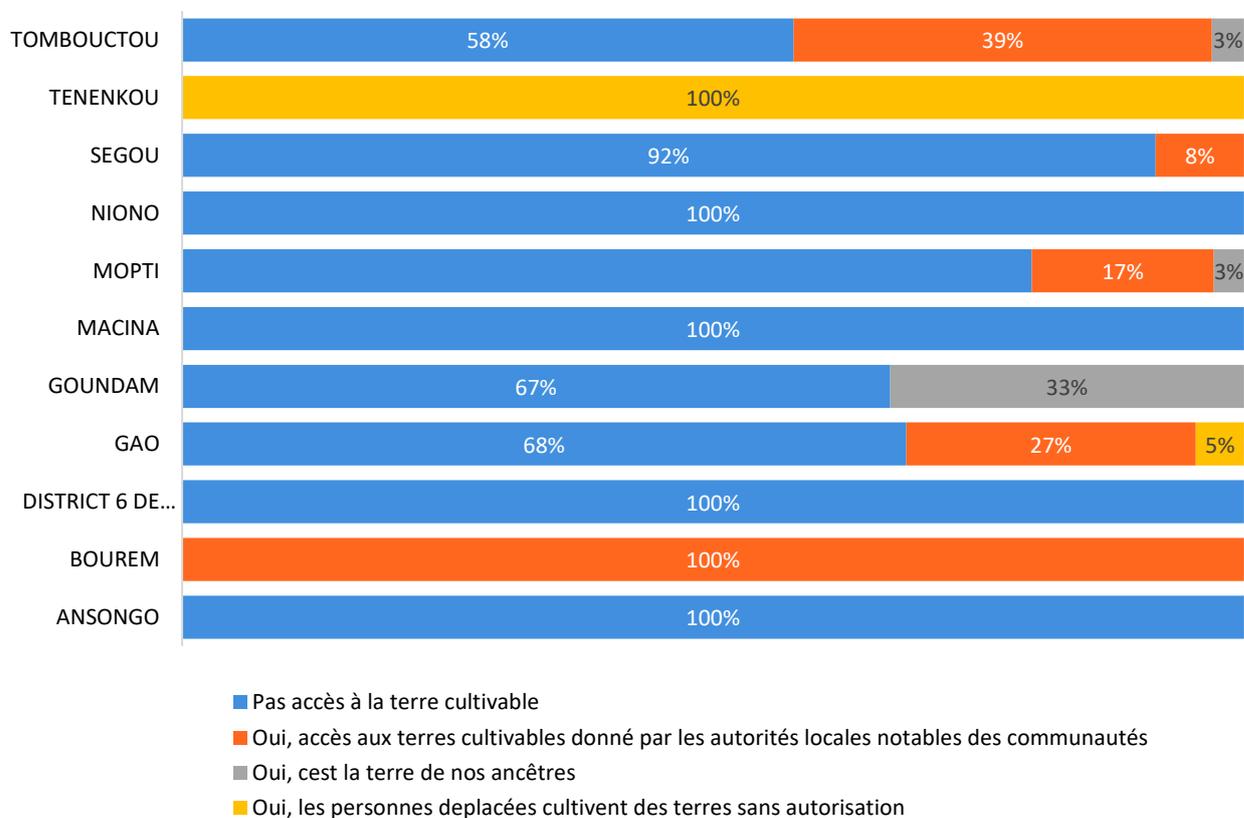
SECURITE ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Les principales sources de nourriture sur les sites sont l'achat au marché (65%), l'assistance humanitaire CASH (46%), les dons des communautés hôtes ou voisines (46%).

Tableau IX : Répartition des sites évalués par cercle selon les principales sources de nourriture

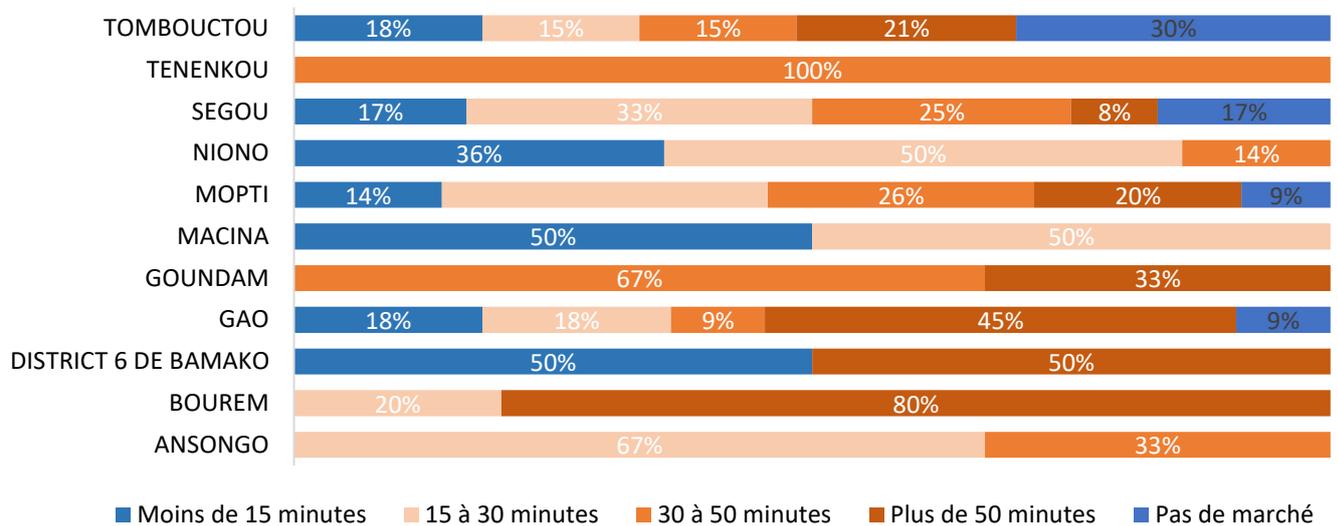
CERCLE	Achat au marché	Dons communautés hôtes voisines	Assistance humanitaire incluant CASH	Production subsistance	Emprunt	Troc	Mendicité
ANSONGO	1	1	3	-	-	-	-
BOUREM	5	5	3	-	-	-	-
DISTRICT 6 DE BAMAKO	-	1	2	1	-	-	-
GAO	17	14	10	1	6	2	-
GOUNDAM	3	1	1	-	-	-	-
MACINA	2	-	2	-	-	-	-
MOPTI	24	15	21	8	2	-	1
NIONO	11	2	3	12	5	-	-
SEGOU	10	2	4	4	2	-	-
TENENKOU	1	-	-	-	-	-	-
TOMBOUCTOU	12	20	12	3	8	4	-
TOTAL	86	61	61	29	23	6	1

Graphique 20 : Situation de l'accès aux terres agricoles par les PDI par cercle



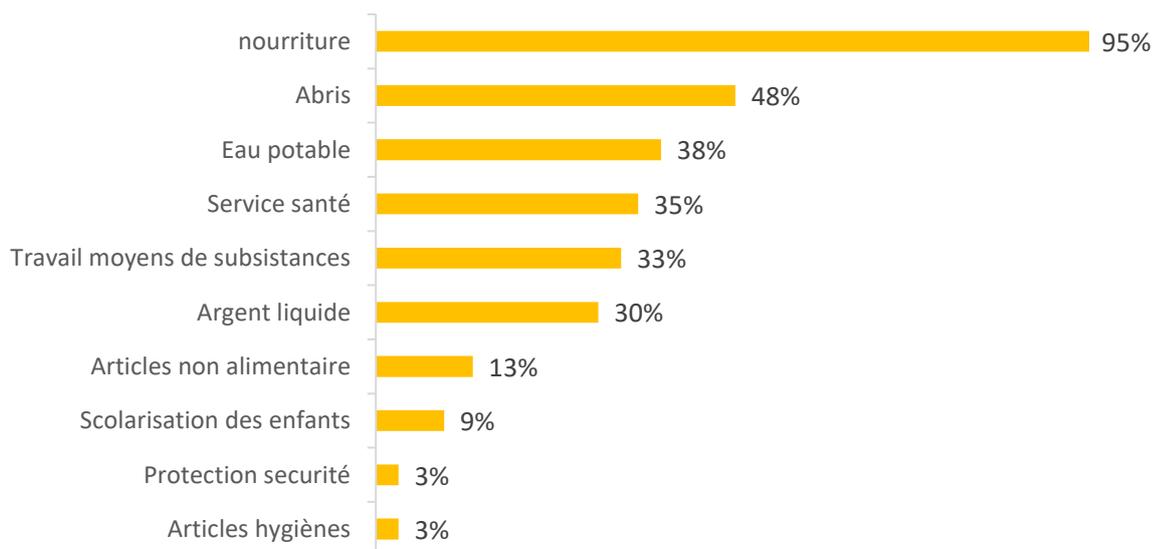
Sur l'ensemble des 132 sites/localités de déplacement évalués, les PDI localisées dans 31 des sites, sont obligées de marcher une distance estimée à plus de 50 minutes de marche à pied pour accéder au marché le plus proche. Quant à d'autres (17 sites), les informateurs clés affirment qu'il n'existe pas de marché.

Graphique 21 : Situation de l'accès aux terres agricoles par les PDI par cercle



Enfin, pour faire ressortir les besoins prioritaires sur les sites évalués. Sur presque la quasi-totalité des sites évalués, la nourriture a été évoquée comme l'une des besoins les plus prioritaires. Ce besoin a été cité sur les sites ayant déjà reçu des assistances en nourriture et ceux qui ne l'ont jamais reçu. De plus, après la nourriture, les besoins cités par ordre d'importance ont été les abris (48%), l'eau potable (48%), le service de santé (35%), l'emploi ou moyen de subsistance (33%) et l'argent liquide (CASH).

Graphique 22 : Besoins paritaires des populations déplacées dans les sites.





Direction Nationale du Développement Social – DNDS

www.dnds.ml